

# 16FIN161 – Correction de l'exercice 23

## EXERCICE 23

*I. Calculez la valeur théorique des droits d'attribution et des droits de souscription des actions anciennes.*

- Valeur des parts sociales après augmentation de capital

Actions anciennes : 240 € × 20 000 parts sociales	4 800 000
+ parts sociales nouvelles de numéraires : 160 € × 30 000	+ 480 000
+ compensation de la créance en parts sociales	+ 630 000
+ paiement du dividende en parts sociales : 6 € × 15 000	+ 90 000
<b>Valeurs des parts sociales</b>	<b>6 000 000</b>

D'où la valeur de la part sociale après augmentation de capital :  $\frac{6\,000\,000}{30\,000} = 200 \text{ €}$

Nombre de parts sociales :

$\frac{3\,000\,000}{100 \text{ €}} = 30\,000$  parts sociales (l'incorporation de réserves au capital n'a pas d'incidence sur la valeur de l'entreprise).

- nombre de parts sociales à émettre

Les 10 000 parts sociales nouvelles sont à répartir ainsi :

• au titre de l'émission en numéraires :	3 000
• au titre de la compensation de créance fournisseur : 630 000/200 €	3 150
• au titre du paiement du dividende : 90 000 / 200 €	450
	6 600
• au titre de l'incorporation de réserves : 10 000 - 6 600	3 400
<b>Total :</b>	<b>10 000</b>

- valeur des droits

À chaque part sociale ancienne sont attachés un droit de souscription et un droit d'attribution valant au total : 240 € - 200 € = 40 €.

• droit de souscription (DS) :

3 000 parts sociales nouvelles pour 20 000 parts sociales anciennes soit 3 parts sociales pour 20 anciennes, d'où :  
 $160F \times 3 + 20 \text{ DS} = 3 \times 200 \text{ €}$  d'où  $D_s = 6 \text{ €}$ .

• droit d'attribution (DA) :

3 400 parts sociales gratuites pour 20 000 parts sociales anciennes soit 17 parts sociales gratuites pour 100 parts sociales anciennes, d'où :  
 $100 \text{ DA} = 17 \times 200 \text{ €}$  d'où  $D_A = 34 \text{ €}$ .